

Adaptations nécessaires dans le secteur laitier

Autor(en): **Pellaux, Michel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Agrarwirtschaft und Agrarsoziologie = Économie et sociologie rurales [1980-2007]**

Band (Jahr): - **(1992)**

Heft 2

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-966383>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Adaptations nécessaires dans le secteur laitier¹

Michel Pellaux

1. Nouvelles conditions-cadres pour l'agriculture suisse

1.1. A l'intérieur du pays

- LIMITES À LA CROISSANCE DE LA PRODUCTION DE DENRÉES ALIMENTAIRES: Le progrès technique se poursuit avec, pour corollaire, de réguliers accroissements de la productivité alors que la demande en denrées alimentaires stagne. En conséquence, la tendance à la surproduction se maintient, devient même toujours plus forte.
- NOUVELLE ATTITUDE DE LA POPULATION: Alors que l'approvisionnement en denrées alimentaires perd un peu de sa valeur, d'autres critères gagnent en importance (écologie, provenance et mode de production des denrées alimentaires, coûts de l'agriculture, prix des denrées alimentaires etc.).
- INTERNATIONALISATION DES ÉCHANGES, PLUS GRANDE MOBILITÉ DE NOTRE POPULATION: La Suisse n'est pas isolée. L'agriculture ne fait pas exception. Nos consommateurs comparent, achètent de plus en plus à l'étranger. En conséquence, les prix de nos denrées alimentaires ne peuvent plus s'accroître sans tenir compte de la concurrence étrangère. Au contraire, la différence de nos prix avec ceux de la CE doit diminuer si on veut éviter de perdre des parts au marché.

1.2. Sur le plan international

- NÉGOCIATIONS DU GATT, EEE, INTÉGRATION EUROPÉENNE: Il faut préparer notre agriculture à ces échéances. La protection de l'agriculture, son soutien ne pourront être maintenus tels quels. Elle

¹ Résumé de l'exposé présenté au 19ème Séminaire de la SGA (27 mars 1992)

sera de plus en plus confrontée au marché, ce qui exigera une amélioration de sa compétitivité. Plus rapidement on fera des pas dans cette direction, plus ce sera facile d'assurer l'existence d'une agriculture multifonctionnelle dans notre pays.

Ces nouvelles conditions sont autant de défis qu'il faut relever, car la Suisse doit avoir une agriculture demain. Le 7^e rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture précise les adaptations à apporter à notre politique agricole et les mesures à prendre pour soutenir nos paysans dans cette évolution certes difficile, mais inévitable. En l'occurrence, le secteur laitier a un rôle particulier et primordial à jouer.

2. Le lait, un produit clé pour l'agriculture suisse

- La production laitière est une spécialisation "suisse", pays où les herbages occupent une place prédominante. La garde de vaches et l'élevage de jeune bétail permettent d'entretenir une grande partie de notre territoire.
- Le lait représente l'une des bases les plus importantes du revenu paysan, en fournissant plus du tiers de ce revenu.
- Dans la perspective d'une intégration européenne, la production laitière est celle où notre agriculture est la plus concurrentielle, où ses désavantages en matière de coûts sont les plus faibles.
- Le quart de notre production est déjà exporté sous la forme de fromages. L'implantation est déjà réalisée sur les marchés étrangers; nos produits bénéficient encore d'une bonne image de marque à l'étranger.

Il est donc vital pour notre agriculture de prendre toutes les mesures permettant de sauvegarder un volume de production aussi élevé que possible. Or, ce volume dépendra de la compétitivité de chacun des intéressés, de leurs capacités à satisfaire un marché où la concurrence devient toujours plus vive, à accroître les débouchés, notamment sur les marchés d'exportation.

3. Les limites du système actuel

La question qui se pose est de savoir si la réglementation en vigueur, très dense, est adaptée à la situation actuelle et permettra aux intéressés d'affronter avec succès les nouveaux défis.

Elle a certes offert à chacun des intéressés de nombreux avantages:

- des garanties très larges avec un prix du lait et des marges qui ont régulièrement pu être adaptés jusqu'ici. Les mesures mises en place très tôt pour maîtriser l'offre ont contribué à cette situation;
- un système de protection à la frontière certes souple, mais efficace;
- une orientation de l'utilisation du lait ayant permis jusqu'ici d'éviter une "montagne" de beurre et de poudre de lait écrémé;
- un système de contingentement très sophistiqué ayant permis de soutenir un grand nombre d'exploitations paysannes, notamment les plus petites;
- un approvisionnement très large du marché avec du lait et des produits laitiers d'excellente qualité.

Toutefois, face à un marché qui s'ouvre de plus en plus, elle présente aussi des défauts:

- les garanties offertes à tous les niveaux ont isolé bon nombre d'intéressés du marché. On est souvent plus actif pour chercher à acquérir des garanties supplémentaires ou pour sauvegarder la situation acquise que pour conquérir de nouveaux marchés;
- une évolution normale des structures agricoles a été fortement freinée par le contingentement. Les garanties de marge ont aussi freiné longtemps une rationalisation des structures de transformation, notamment dans le secteur des fromageries;
- la mise en valeur rationnelle du lait, en fonction du marché, doit être de plus en plus prise en charge par l'Etat alors que c'est les producteurs eux-mêmes qui devraient y être intéressés.

La tendance est forte de se replier soi-même, en utilisant l'argument que tous les instruments existent pour se protéger, ce qui n'est pas le cas dans d'autres secteurs (par ex. viande, céréales). Une telle attitude ne peut que conduire à une baisse de compétitivité du

secteur, avec comme conséquences des pertes de parts au marché et une réduction du potentiel de production.

C'est ce que l'on vit actuellement (difficultés sur les marchés d'exportation pour l'Emmental; pas assez d'autres fromages qui pourraient aussi être exportés alors que la production de beurre augmente fortement).

En conséquence, il faut se montrer offensifs et se battre pour accroître les débouchés, notamment sur les marchés d'exportation. Pour atteindre cet objectif, la réglementation doit être adaptée de façon à:

- ouvrir le secteur à une grande orientation sur le marché;
- réduire progressivement l'écart de prix avec la CE;
- améliorer la compétitivité de tout le secteur (producteurs de lait, entreprises qui collectent, transforment et commercialisent le lait et les produits laitiers);
- donner plus d'autonomie et de responsabilités aux intéressés, de façon à ce qu'ils puissent faire preuve d'initiatives, mieux répondre aux évolutions du marché et saisir aussi les chances que leur offre ce marché.

4. Adaptations prévues à court terme - Modifications des arrêtés sur l'économie laitière et sur le statut de lait

- ASSOUPLISSEMENT DU CONTINGEMENT LAITIER: Les producteurs de lait doivent pouvoir tirer parti des possibilités de réduire les coûts de production (amélioration des structures ou utilisation rationnelle des structures existantes) en ayant la possibilité de transférer des contingents. Parallèlement à cette plus grande liberté donnée aux producteurs, il faut aussi avoir les moyens de gérer avec plus de souplesse l'offre globale de lait en fonction des besoins du marché. L'utilisation et la commercialisation du lait et de produits laitiers (par ex. exportation) joueront un rôle toujours plus grand dans l'adaptation des contingents.
- FLUCTUATIONS SAISONNIÈRES DES LIVRAISONS DE LAIT: Les fortes fluctuations de la production au cours de l'année doivent être réduites par une différenciation du prix entre le printemps et

l'automne. Soit les producteurs s'adaptent, soit il faudra réduire le volume des contingents.

- **COMPOSITION DU LAIT:** Il est nécessaire de fixer des conditions-cadres impératives s'appliquant au paiement du lait selon sa teneur (stopper l'augmentation de la teneur en matière grasse du lait).
- **OBLIGATION DE LIVRER AUX CENTRES COLLECTEURS:** Les producteurs doivent avoir la possibilité de mieux utiliser tous les créneaux du marché (par ex. lait et produits biologiques).
- **VENTE, PASTEURISATION, STÉRILISATION DU LAIT:** Les procédures d'autorisation doivent être abrogées.

5. Autres adaptations en cours ou examinées

- **SECTEUR DU FROMAGE:** Les propositions faites par la Commission Arnold devront être concrétisées rapidement. Certaines d'entre elles le sont déjà, d'autres sont sur le point d'être. Elles sont fondées sur les principes suivants:
 - commercialiser, sur tous les marchés, des produits de haute qualité;
 - mieux récompenser l'excellente qualité, pénaliser sévèrement la moins bonne;
 - éviter les excédents par un strict contrôle du volume de production;
 - bannir toute rigidité dans les systèmes de contingentement laitier et d'attribution de la marchandise aux maisons du commerce;
 - garantir un approvisionnement suffisant en lait pour la fabrication de fromages et de produits destinés à l'exportation;
 - organiser un bon marketing, basé sur une politique de produits de marque;
 - développer la recherche et encourager l'amélioration des structures fromagères.
- **PRIX DU LAIT:** Une réduction du prix du lait, intervenant lorsque les nouveaux paiements directs seront introduits, doit être discutée. En fait, le choix à faire sera soit de garder en Suisse un prix du lait très haut et de devoir réduire assez sensiblement les contingents ou au contraire d'abaisser le prix afin d'améliorer la compétitivité du secteur et de sauvegarder ainsi un potentiel de production le plus

élevé possible. La deuxième solution est certainement la plus judicieuse au vu des défis internationaux à relever.

En outre, la garantie des marges dans les secteurs de la transformation et de la commercialisation doit être progressivement abandonnée pour inciter les entreprises à améliorer leur compétitivité et à mieux prendre en considération les besoins des consommateurs dans le pays et à l'étranger.

Au vu du déroulement des négociations du GATT, il faut aussi examiner des modifications beaucoup plus fondamentales pour sauvegarder les exportations de fromage. Le scénario proposé par la Commission Arnold visant à supprimer les subventions à l'exportation en changeant le mode de financement du prix de base du lait est une solution intéressante. En séparant ce prix en une partie "commerciale" et une partie "paiements directs", il serait possible de rendre le secteur à l'économie de marché et de redonner ainsi d'éventuelles nouvelles possibilités de production à l'agriculture.

L'objectif de toutes ces propositions ou adaptations doit être de renforcer le pilier principal de notre agriculture. C'est en ouvrant progressivement le secteur laitier aux lois du marché qu'on le rendra plus compétitif.

En l'occurrence, il ne faut pas attendre d'être compétitif pour se frotter à la concurrence, c'est la concurrence qui nous rendra compétitif. En conclusion, je citerai M. Desgraz, ancien chef du Service de l'agriculture du canton de Vaud

"En aucun cas nous ne pouvons prendre la responsabilité d'une inaction qui pourrait être surnommée plus tard la politique des occasions perdues".

Adresse de l'auteur:

Michel Pellaux
Office fédéral de l'agriculture
Mattenhofstrasse 5
3003 Bern